

Le SPANC va mener une campagne de contrôle « de bon fonctionnement » des installations d'assainissement non collectif sur votre commune.



Une technicienne, Virginie LEGRAND, effectuera ces contrôles afin de vous conseiller sur l'entretien de votre installation et sur l'évolution de la réglementation en vigueur.

Vous pouvez la contacter au 03.84.45.89.06 ou à l'adresse mail : spanc@hautjurasaintclaud.fr

Objectifs de la visite : Confirmation du bon fonctionnement des ouvrages ; vérification de l'entretien ; conseils sur d'éventuelles modifications à envisager ; communication de renseignements et explications ; évaluation d'éventuel risque sanitaire ou de pollution. A l'issue de ce contrôle, un rapport de visite consignait les points contrôlés, le bon entretien et la conformité des installations, sera envoyé aux propriétaires.

Les propriétaires sont invités à préparer tous documents relatifs à chaque installation autonome (plans, devis, certificat de vidange, etc..) et faciliter l'accès aux regards.

Durée de la visite : environ 1h00.

Réglementation : Par délibération du 17 Janvier 2018, la communauté de communes a fixé la périodicité des contrôles de bon fonctionnement à 7 ans. Ces contrôles seront facturés aux propriétaires. En attendant le nouveau site internet de la communauté de communes, le règlement du Service SPANC est consultable en mairie ou au secrétariat de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Montant de la redevance : 70 euros.

Prise de rendez-vous : Les propriétaires concernés recevront par courrier (au moins 15 jours avant) une proposition de rendez-vous. En cas d'indisponibilité, il sera nécessaire de contacter au plus vite le Service SPANC afin de convenir d'un nouveau rendez-vous. Tout déplacement inutile de l'agent donnera lieu à une facturation au tarif d'un contrôle de bon fonctionnement.